

Saint-Florent, le 15 avril 2024

ARRETE DE CIRCULATION PIETONNE RUE DU CENTRE

Du 16/04/2024 au 25/04/2024

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L2213-2

VU le Code de la Route, notamment les articles R36, R37-1 et R225, ensemble le décret N° 62-1179 du 12 octobre 1962

VU la demande de Monsieur BELAROUCHI Walid, Sarl BELAROUCHI TERRASSEMENT en date du 15 avril 2024.

CONSIDERANT Les travaux de réhabilitation de l'assainissement, sur les trottoirs de la rue du Centre, du bar « Le Col d'Amphore » au magasin « Carl Andria » qui se dérouleront du 16 au 29 avril 2024.

ARRETE

ARTICLE 1: La circulation piétonne sera interdite sur les trottoirs de la rue de Centre du bar « Le Col d'Amphore » au magasin « Carl Andria » durant la durée des travaux de réhabilitation de l'assainissement du 16 au 29 avril 2024 (plan ci-joint).

ARTICLE 2 : Les vestiaires et le réfectoire du chantier seront installés sur le parking le long du bâtiment du Grand Site (voir plan ci-joint).

ARTICLE 3 : Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paul COSTA 1 = adjoint